

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Session extraordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 18 septembre 2025 à 19:00 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

En présentiel :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Est également présent monsieur Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour**
- 3) **Période de questions**
- 4) **Offre d'achat : terrain commercial**
- 5) **Contrat à durée déterminée : Directeur général et greffier-trésorier par intérim**
- 6) **Période de questions**
- 7) **Levée de l'assemblée**

1. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

Le maire souhaite la bienvenue à tous à la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2025.

L'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux 2 dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes*. En conséquence, puisque les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2025-09-0431

Il est proposé par, Jean-Marc Dickenson, appuyé par Josée Pérusse et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Aucune question n'est posée.

4. Offre d'achat : terrain commercial

Résolution 2025-09-0432

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Cookshire-Eaton Innovation est propriétaire du terrain et bâtiment cis au 225, rue Pope, à Cookshire-Eaton ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise locataire, la *Microbrasserie des 11 Comtés*, a cessé ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *15956340 Canada inc.* s'est montrée intéressée à acheter le terrain et le bâtiment, dans le but d'en faire un restaurant et poursuivre les activités de microbrasserie ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat de l'entreprise ci-mentionnée est d'UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du courtier immobilier retenu par Cookshire-Eaton Innovation ;

CONSIDÉRANT QUE puisque la Ville de Cookshire-Eaton endosse présentement le prêt hypothécaire de Cookshire-Innovation, l'organisme souhaite obtenir l'accord de la Ville avant de répondre à l'offre d'achat de l'organisme ;

Il est proposé par Roger Thibault, appuyé par Marcel Charpentier et résolu :

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Cookshire-Eaton recommandent à Cookshire-Eaton Innovation d'accepter l'offre d'achat de l'entreprise *15956340 Canada inc.*, d'UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$) pour le terrain et le bâtiment cis au 225 rue Pope, à Cookshire-Eaton ;

QUE le conseil autorise le maire, M Mario Gendron ainsi que le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare, à signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Contrat à durée déterminée : Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Résolution 2025-09-0433

CONSIDÉRANT QUE M Jean-Charles Bellemare agissait à titre de consultant pour assumer les fonctions de directeur général par intérim (DGI), et ce, depuis le 23 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre M Bellemare et la Ville prend fin le 24 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière est absente pour un congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière est absente pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, le poste de président d'élection est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale doit avoir en son sein les ressources humaines minimales prévues par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la nature et la durée du présent contrat du DGI ne lui permettent pas de prendre en charge la présidence d'élection ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de contrat de travail de 6 mois, à durée déterminée, a été négocié afin que M Bellemare soit embauché comme directeur général et greffier-trésorier par intérim, lui permettant ainsi d'agir à titre de président d'élection pour le scrutin général municipal du 2 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de contrat a été soumise au maire, à la responsable des ressources humaines et aux membres du comité des ressources humaines pour approbation et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Jean-Marc Dickenson appuyé par Josée Pérusse et résolu :

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Cookshire-Eaton autorisent le maire à signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat à durée déterminée avec M Jean-Charles Bellemare ;

QUE M Bellemare soit nommé directeur général et greffier-trésorier par intérim pour la durée du présent contrat ;

QUE M Bellemare soit autorisé à agir comme président d'élection, conformément aux dispositions prévues à l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec* ;

QUE le présent contrat entre en vigueur le 22 septembre 2025, annule et remplace l'entente précédemment intervenue entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Aucune question n'est posée.

7. Levée de la séance

Résolution 2025-09-0434

Il est proposé par Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 19:30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Jean-Charles Bellemare
Directeur général par intérim